



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur d'un règlement - Règlement No. 24.06

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors de la séance du Conseil du 5 août 2024, le règlement suivant a été adopté :

- Règlement No. 24.06 concernant l'imposition d'une contribution destinée à financer tout ou en partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi.

Ce règlement est entré en vigueur le 19 août 2024.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet municipal ou peut en faire la demande par courriel à l'adresse : greffe@stmathieudebeloeil.ca.

DONNÉ à, Saint-Mathieu-de-Beloeil, ce 22 août 2024.

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière

23 septembre 2024

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, le 22 août 2024, entre 8 h et 17 h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 août 2024.

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière